



Le 4 août 2016

**Publication mensuelle**  
**du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote**  
article 223-16 du Règlement général de l'AMF

| date            | nombre d'actions<br>composant le capital | nombre total de droits de vote |                |
|-----------------|--|--------------------------------|----------------|
|                 |  | théoriques (1)                 | exerçables (2) |
| 31 juillet 2016 | 210 803 060                              | 210 803 060                    | 210 518 232    |

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de TF1, rubrique Information réglementée : <http://www.groupe-tf1.fr>